RECYCLAGE CONDUCTEUR DE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE MOBILE DE PERSONNEL (PEMP) – CACES® R486

R486-LEVA307

MAJ 01/02/2023

Nature de l'action

Acquisition, Entretien ou Perfectionnement des connaissances.

Personnel concerné

Conducteurs de PEMP expérimentés.

Pré-requis

- Avoir au moins 18 ans et l'expérience professionnelle dans la conduite des engins des catégories visées.
- Vérification d'aptitude médicale organisée par l'entreprise.
- Avoir suivi une formation initiale sur les PEMP.

Objectifs pédagogiques

Être capable :

1. Connaître et respecter la législation en cours dans et hors de l'entreprise
2. Citer, expliquer les limites et dangers liés à leur utilisation
3. Réaliser les opérations de manutention prescrites dans le strict respect des règles générales et particulières de sécurité
4. Assurer la maintenance 1er niveau du matériel
5. Rendre compte des anomalies ou difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions

Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès : Entretien téléphonique

Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois

Modes d'évaluation

- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.
- Tests de connaissances théoriques & pratiques sous le référentiel de la R.486 de la CARSAT.

Méthodes pédagogiques

- Vérification des compétences des stagiaires par rapport au contenu ci-contre et remise à niveau en salle.

Documentation : un support de cours est remis aux stagiaires.

Sanction de la formation

- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.
- CACES® pour la (les) catégorie (s) visée (s) sous le référentiel de la R486 ou attestation de formation si le candidat ne présente pas l'ensemble des aptitudes requises.
- En cas d'échec sur le test théorique ou pratique, le candidat gardera le bénéfice de la partie réussie (théorique ou pratique) pendant un délai de 6 mois.

Mise en garde

Le titulaire d'un CACES® de PEMP s'élevant sur un seul axe vertical ne peut prétendre à la manœuvre d'une plate forme d'élévation multidirectionnelle.

Durée et rythme

2 jours, à raison de 7 heures par jour.

Tarif

540€ HT soit 648€ TTC pour un groupe (A ou B)

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contact FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25 ou benedicte.faure@asfo.fr

PROGRAMME

LES RESPONSABILITÉS

- La responsabilité pénale
- La responsabilité du conducteur de PEMP et les textes de lois en vigueur
- Les recommandations de la CARSAT

LES DIFFÉRENTES PEMP UTILISÉES DANS L'ENTREPRISE

- Leur classification,
- Leurs principaux organes,
- Les sources d'énergie et secteurs d'utilisation,
- Les vérifications obligatoires à faire avant, pendant et après l'utilisation,
- L'équilibre de la nacelle - courbe de charge - les conditions atmosphériques.

LES RÈGLES ET CONSIGNES

- De circulation dans l'entreprise (à l'intérieur ou à l'extérieur des bâtiments), sur la voie publique.
- De stabilisation
- De levage à différentes hauteur et descente,
- De sécurité et procédure de secours

UTILISATION DE LA PEMP

- Les vérifications d'usage,
- La prise de poste,
- Reconnaissance du parcours - sol - encombrement - danger aérien - vent,
- Evolution en marche avant et arrière - stabilisation - montée - descente.
- La fin de poste

TESTS CACES®
EN PRÉSENCE D'UN TESTEUR

ASFO Béarn Soule Bigorre - Parc d'Activités Pau-Pyrénées - 17 avenue Léon Blum – **64000 PAU**
Tél. 05 59 900 120 – Fax 05 59 840 422 contact@asfo.fr
N° SIRET : 782.355.408.000.25 – N° Déclaration d'activité : 72.64.00007 – UAI 0642020Y

Organisme certifié Qualiopi, pour « les actions de formation, les bilans de compétences et les actions de formation par apprentissage » sous le n°00245